



Heures d'ouverture des déchèteries

Le Moulin (déchèterie communale)

Libre accès

La Poissine (déchèterie intercommunale)

Nécessite une carte d'accès

Du lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Le samedi : 08h30 à 11h30

Employé communal :

Antonio Fernandes
079 424 30 63

Municipal :

Daniel Rappo
079 210 73 73

repris à La Poissine ou au Moulin

à La Poissine uniquement

privilégier le retour au point de vente

non repris

Déchets d'entreprises :



Gestion des déchets pour le Nord Vaudois

Yverdon-les-Bains
024 424 01 11



ZI La Poissine Cand-Landi
024 447 42 00

Ordures ménagères incinérables

Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle STRID (taxé) de maximum 110l

La Poissine : containers "Bonvillars"
Au village : le jeudi (voir la carte au verso)
Le Moulin : container en libre accès au besoin

Déchets encombrants incinérables

Tous les déchets qui ne peuvent pas être triés et qui n'entrent pas dans un sac poubelle de 110l

Admis : Le Sagex et les déchets plastiques autres que le PET
Sauf déchets d'entreprises

Papier

Journaux, illustrés, prospectus, livres, annuaires, enveloppes, papier d'imprimantes, ...

Cartons pliés

Cartons d'emballages, boîtes
Sauf berlingots, serviettes, mouchoirs, ...

Capsules Nespresso

Uniquement les capsules Nespresso
Sauf capsules en plastique, sachets en "tissu", ...

Objets métalliques

Sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique, ...
Sauf bois, tissu, caoutchouc, ...

Verre

Bouteilles à boissons et bocaux (sans le couvercle). Tri par couleur, en cas de doute, déposer dans la "verte".

PET

Bouteilles à boissons (avec le logo)
Sauf bouteilles d'huile, de vinaigre, produits nettoyages, ...

Déchets compostables

Fruits, légumes, restes cuits, déchets de cuisine, cendres, gazon, ...
Sauf tailles importantes, ...

Aluminium

Cannettes, tubes, barquettes
Sauf emballages composites alu et plastique ou alu et carton

Fer blanc

Boîtes de conserve
Sauf emballages composites alu et plastique

Déchets de bois

Avec clous ou vis, meubles peints, ...
Sauf traverses de chemin de fer et bois autoclaqué

Déchets inertes

Porcelaine, faïence, vitres cassées, miroirs, briques, béton, plâtre, ...
Sauf déchets de chantier

Textile

Vêtements en tissu, laine, polyester, matières synthétiques, ...
Sauf chaussures

Appareils électriques, électroniques et électroménagers

Radios, TV, lecteur vidéo et DVD, téléphones, ordinateurs, imprimantes, machines à laver, lave-vaisselle, cuisinières, frigos, congélateurs, fours, micro-ondes, grilles-pain, robots ménagers, aspirateurs, ...

Piles et accumulateurs

Piles, accumulateurs (<5 kg)
Uniquement à La Poissine : batteries, de véhicules, blocs rechargeables

Huiles végétales et huiles minérales (à bien séparer)

Huiles végétales : friteuse, glycérine, sauce à salade, ...
Huiles minérales : vidange, moteur et engrenages, hydraulique, ...
Séparer soigneusement l'huile minérale, ne pas jeter dans l'évier ou les WC!

Ampoules ECO et néon

Ampoules longue durée (ECO), tubes néons

Médicaments périmés

Retour en pharmacie à privilégier
Pas dans la poubelle ni dans les WC!

Déchets spéciaux

Peintures, décapants et solvants, produits d'entretien, pesticides, ...
Pas dans la poubelle ni dans les WC!

Pneus usagés

À La Poissine : 5 CHF/pce
10 CHF/pce avec jante
(TVA non comprise)

Cadaures d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles!
Non repris, à amener au clos d'équarrissage d'Yverdon-les-Bains (024 425 25 23).

Service communal de ramassage annuel :

Encombrants : 17 novembre 2017 | **Ferraille :** 24 novembre 2017

Les objets sont à déposer aux points de collecte habituels des sacs à ordures.
Au besoin, les personnes âgées ou handicapées peuvent contacter l'employé communal.



Les sacs taxés sont vendus au prix de :

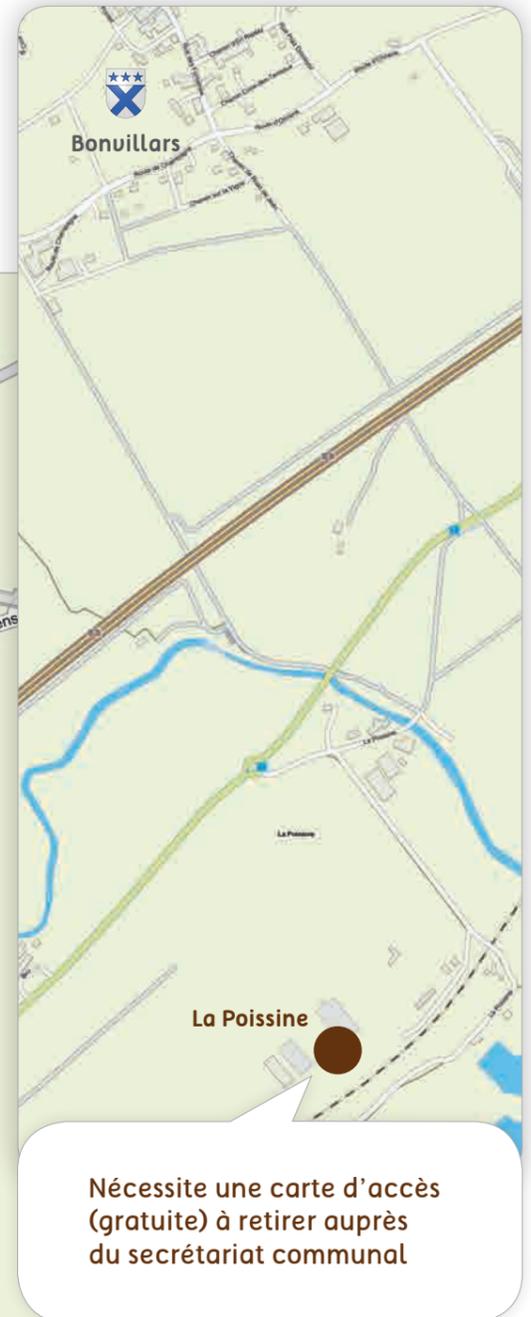
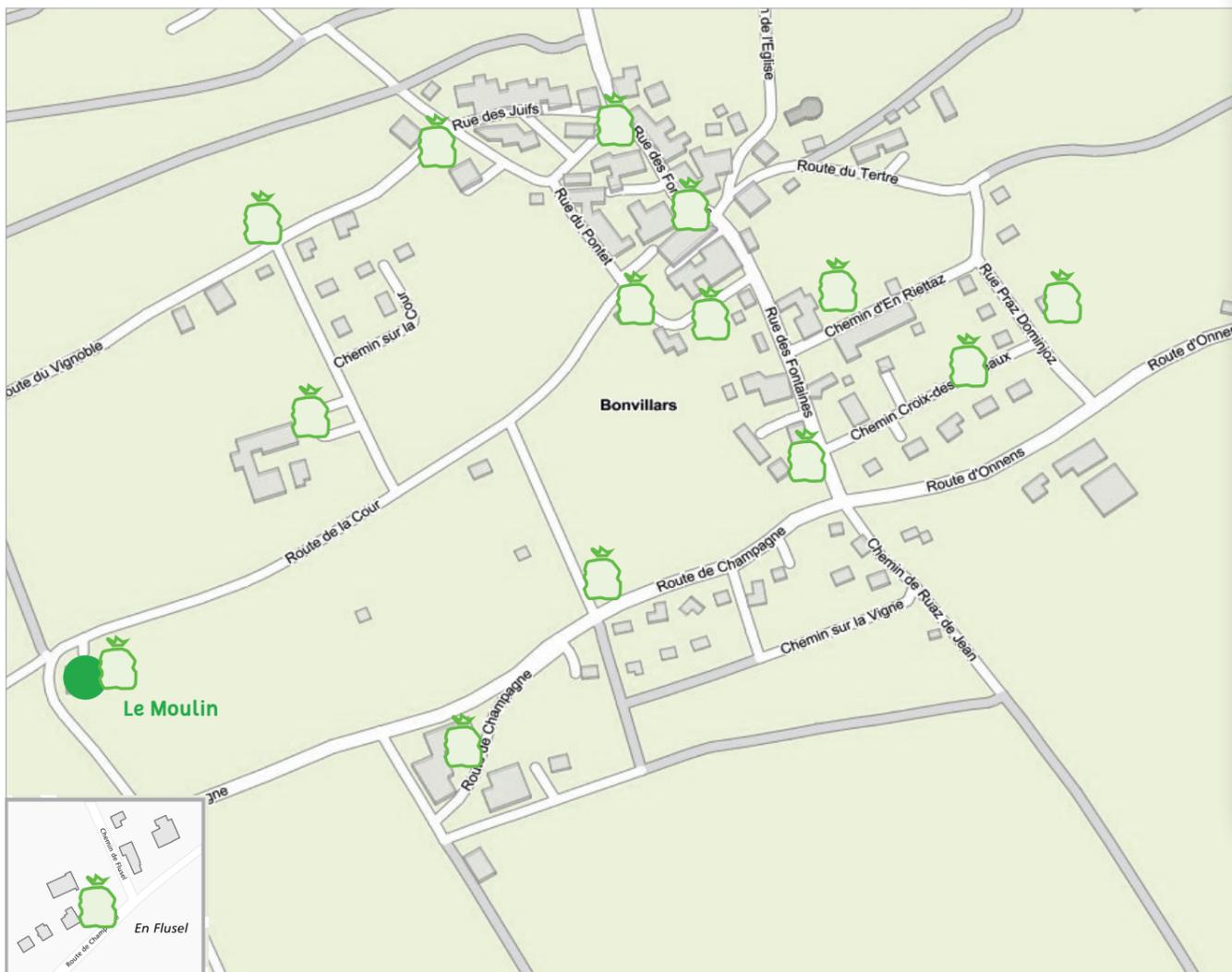
→ Sacs de 17L CHF 10.00 / rouleau de 10 sacs
 → Sacs de 35L CHF 19.50 / rouleau de 10 sacs

→ Sacs de 60L CHF 38.00 / rouleau de 10 sacs
 → Sacs de 110L CHF 30.00 / rouleau de 5 sacs

Pour les familles avec enfant jusqu'à 3 ans, chaque année :
 60 sacs de 35L gratuits, par enfant, à retirer au secrétariat communal

Ramassage hebdomadaire et plans de situation

Le ramassage hebdomadaire des sacs s'effectue le **jeudi**.
 Les sacs doivent être déposés **le jour même** aux points de collecte **avant 10 heures**.
 Le ramassage du jeudi 25 mai (Ascension) aura lieu le lendemain.



Taxe forfaitaire 2017 : 70 CHF par habitant (dès 18 ans révolu)

La taxe au sac couvre les charges liées à l'incinération des ordures ménagères. Le traitement de tous les autres déchets est financé par la taxe forfaitaire, et subsidiairement par l'impôt.

Par souci d'équité et conformément aux prescriptions en vigueur, **pour les chantiers, déménagements, débarras, tailles exceptionnelles, abattages, et autres déchets provenant d'une activité agricole, industrielle ou singulière**, il appartient au détenteur d'assumer le coût de l'élimination des déchets qu'il produit (cf. Art. 11 du règlement communal).

Les ménages sont encouragés à composter leurs déchets organiques (branches, gazon, feuilles, déchets de cuisine). Les **volumes de déchets organiques dépassant 500 litres** sont considérés comme exceptionnels.

Les déchets qui entrent dans **ces catégories** peuvent être remis à La Poissine **contre paiement**.

Taxes de reprise des déchets (sous réserve de modification) :

Déchets encombrants	CHF	280.00 / t *	
Déchets de bois	CHF	130.00 / t *	
Déchets de branches	CHF	120.00 / t *	
Déchets verts compostables	CHF	140.00 / t *	
Déchets inertes (incl. TASC)	CHF	67.00 / t	
Déchets spéciaux	CHF	2 500.00 / t	
Autres déchets sur demande			*tarifs préférentiels (TVA non comprise)

La Poissine : horaires spéciaux fêtes de fin d'année

Lundi :	25.12.2017	fermé
Mardi :	26.12.2017	fermé
Lundi :	01.01.2018	fermé
Mardi :	02.01.2018	fermé

Besoin d'aide? Personne âgée, handicap passager

A titre exceptionnel, il est possible de signaler à l'administration communale toute personne éprouvant un problème en matière d'évacuation de ses déchets, afin de trouver une solution.

<http://www.bonvillars.ch/dechets>